



**SOLDE
de la TAXE
D'APPRENTISSAGE
2021
à régler avant
le 31 mai 2021**

BULLETIN DE VERSEMENT

Faites de votre obligation fiscale un investissement durable pour votre entreprise

À compter du 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi, l'ACPPAV est habilitée à recevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage

Effectuez votre démarche et règlement en ligne sur notre site

www.acppav.org/collecte-taxe-apprentissage/

ou retournez votre règlement par chèque avec le bulletin de versement complété

VOTRE ENTREPRISE (à compléter)

SIRET :

Code NAF / APE :

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Contact :

Courriel pour reçu libératoire :

Téléphone :



VOTRE CABINET COMPTABLE (à compléter)

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Contact :

Courriel :

Téléphone :

DÉCLARATION DES EFFECTIFS ET CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (à compléter)

Effectifs

Masse salariale MS = ,00€

Calcul de la Taxe Brute d'Apprentissage (TBA)

MS x 0,68% = € TBA

Calcul du Solde Taxe d'Apprentissage des 13% (STA)

TBA x 13% = € STA

RÈGLEMENT DU SOLDE A L'ACPPAV des 13%

STA = €

Bulletin à envoyer à

ACPPAV Service Taxe apprentissage – 14, rue Gustave Eiffel 78306 Poissy

2 sites principaux

PARIS NORD-OUEST
Site de POISSY

PARIS SUD-EST
Site de JUVISY

1 UFA : Meaux

Contact unique : Muriel

COELHO

m.coelho@acppav.org

01 39 22 62 20

Fait à Le / /2021

Signature et cachet de l'entreprise